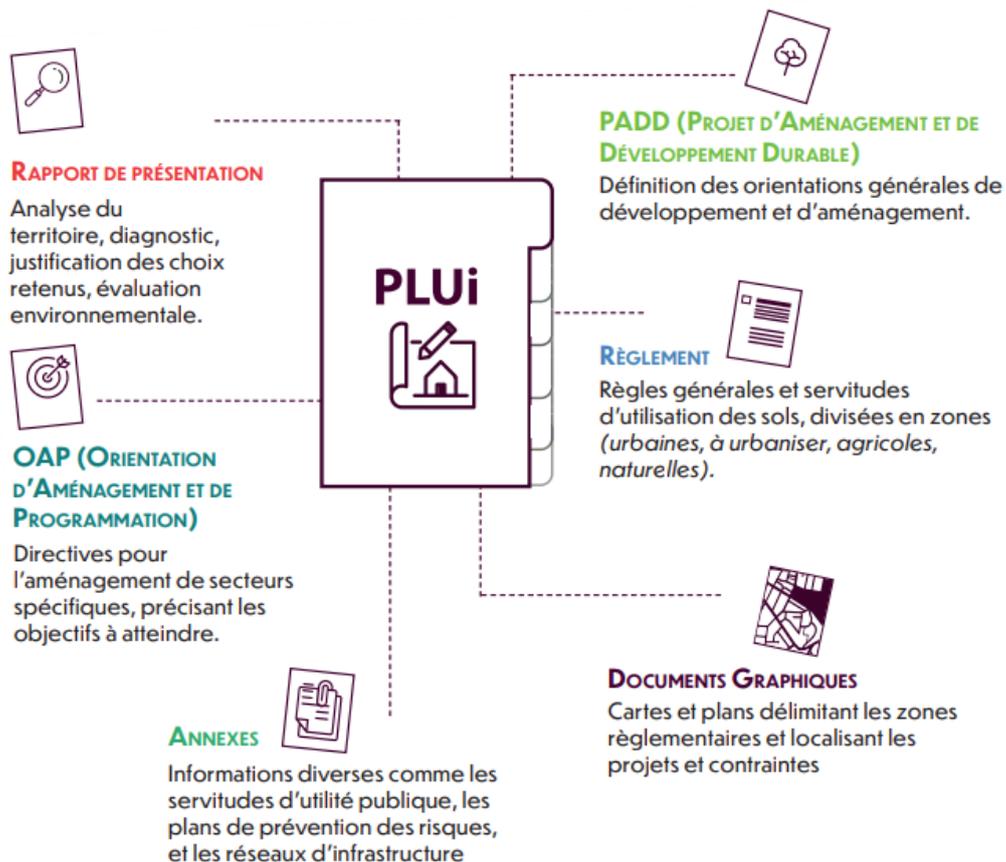


## Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le **Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)** est un document d'urbanisme qui établit les règles d'aménagement et d'utilisation des sols à l'échelle d'une intercommunalité, **regroupant plusieurs communes**. Il vise à harmoniser le développement territorial, en tenant compte des spécificités locales et des objectifs de développement durable. Il doit être compatible avec les normes supérieures (SCOT...). Il est prescriptif : les autorisations d'urbanisme doivent lui être conformes.

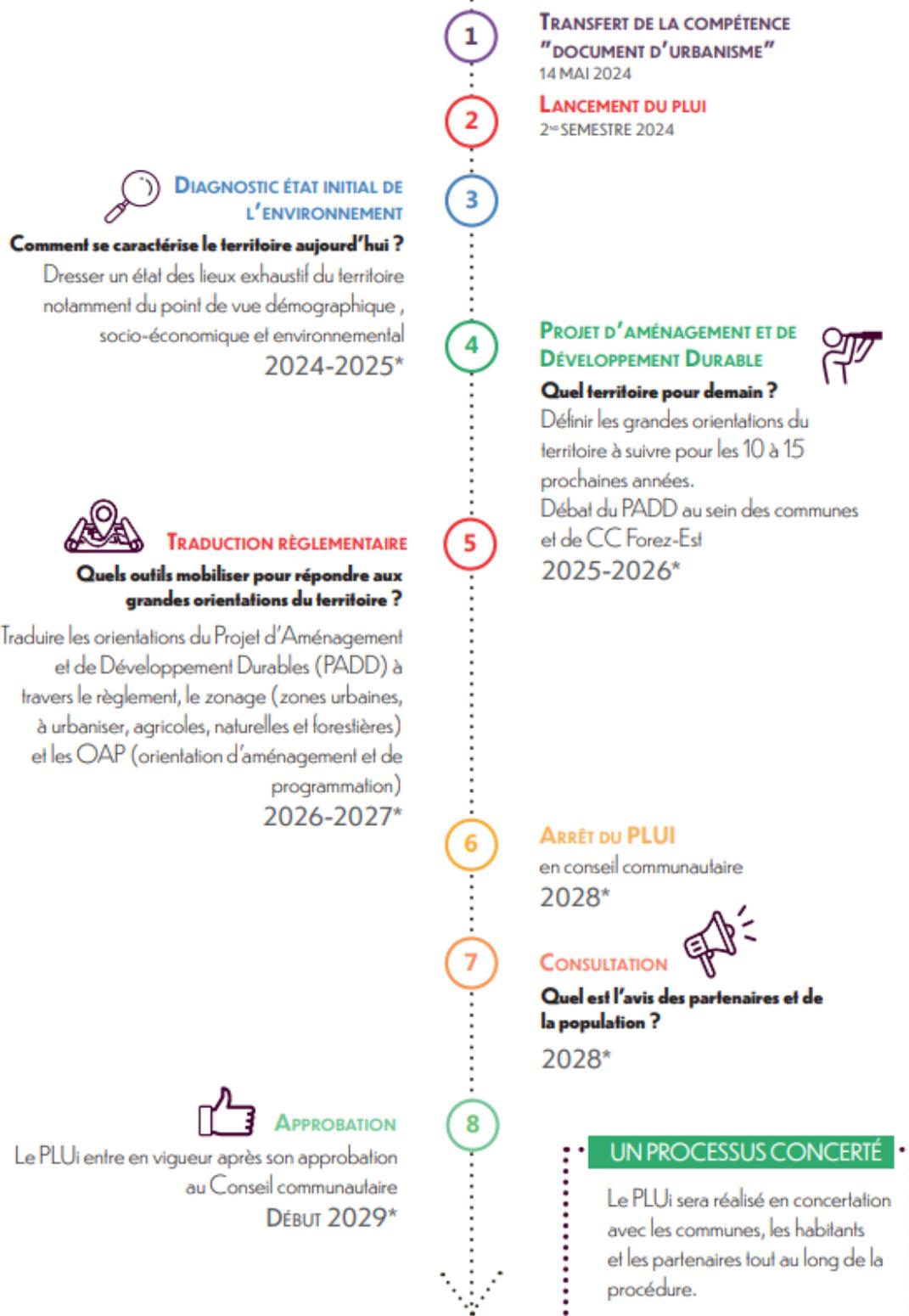


## Qui – Quoi - Où - Quand et Pour qui ?

Ainsi, **les élus de la CC Forez-Est et de ses communes membres ont fait le choix du transfert de compétence**, pour l'élaboration d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale. Ce transfert de compétences a été acté le 14 mai 2024 par arrêté Préfectoral.

**L'élaboration du PLUi a été officiellement lancée le 13 novembre 2024.** Sa mise en place nécessite un travail entre 4 et 5 ans, pour une durée de vie d'environ de 10 à 15 ans. Une fois approuvé il pourra faire l'objet de modifications régulières, comme un PLU communal.

## LE PLUI DE CC FOREZ-EST PAR ÉTAPES :



\* dates prévisionnelles